Coordonnées des services

ARLON	Avenue Nothomb, 80 6700 ARLON (sur rendez-vous) ☏ 0497/74 65 58 🖷 081/22 77 60
BRUXELLES	Rue Vanderlinden, 17 - 1030 BRUXELLES ☏ 02/534 31 37 🖷 02/534 16 10
CHARLEROI	Boulevard Devreux, 30 - 6000 CHARLEROI ☏ 071/50 05 30 🖷 071/31 17 03
DINANT	Rue Camille Henry, 77 5500 DINANT (sur rendez-vous) ☏ 0495/18 93 44 🖷 081/22 77 60
EUPEN	Service assuré au bureau de VERVIERS ☏ 0499/40 26 02 🖷 081/22 77 60
HUY	Rue Godelet, 1/10 - 4500 HUY ☏🖷 085/84 33 73
LIEGE	Quai de la Boverie, 9 - 4020 LIEGE ☏🖷 04/344 50 43
MARCHE	Rue Porte Haute, 22- 6900 MARCHE ☏ 084/40 03 55 🖷 084/36 62 08
MONS	Avenue de l'Hôpital, 54 - 7000 MONS ☏ 065/35 63 99 🖷 065/35 56 48
NAMUR	Av. Comte de Smet de Nayer, 1/16 5000 NAMUR ☏ 081/22 66 60 🖷 081/22 77 60
NEUFCHATEAU	Avenue de Bouillon, 45 6800 LIBRAMONT (sur rendez-vous) ☏ 0497/74 65 58 🖷 081/22 77 60
NIVELLES	Avenue de Burlet 4A - 1400 NIVELLES ☏ 067/79 41 61 🖷 067/77 24 71
TOURNAI	Rue des Puits l'Eau, 2-10/3 - 7500 TOURNAI ☏ 069/66 76 00 🖷 069/44 19 67
VERVIERS	Rue de Rome, 17 - 4800 VERVIERS ☏ 087/35 35 15 🖷 081/22 77 60

mediante
Service de médiation entre auteurs et victimes d'infraction

COMMUNICATION ENTRE AUTEUR ET VICTIME

Vous avez la possibilité, en tant que personne impliquée dans une procédure pénale, de solliciter **gratuitement** un service de médiation.

Ce service vous permet d'établir, de manière sûre et respectueuse, une **communication avec l'autre partie** en vue de gérer plus personnellement certaines questions liées à l'infraction.

Cette démarche peut avoir lieu du dépôt de plainte à l'exécution de la peine et **ne se substitue pas à la procédure pénale**.

www.mediante.be

Siège social : Avenue Comte de Smet de Nayer, 1 bte 16 - 5000 NAMUR - BELGIQUE
Tél. +32 (0)81 22 66 60 - Fax. +32 (0)81 22 77 60 - Mail info@mediante.be

Agréé et subventionné par la Communauté française pour la mission d'Aide à la Communication définie par le Décret du 13 octobre 2016.
Mise en œuvre des articles 553 à 555 du CIC relatifs à la médiation dans la procédure pénale.

Vous avez été
Un de vos proches a été

Victime — **Auteur**

de TOUTE infraction pénale, récente ou ancienne

Cambriolage, Vol, Harcèlement, Abus sexuels, Agression, Meurtre,
Accident grave de la circulation, ...

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS TELLES

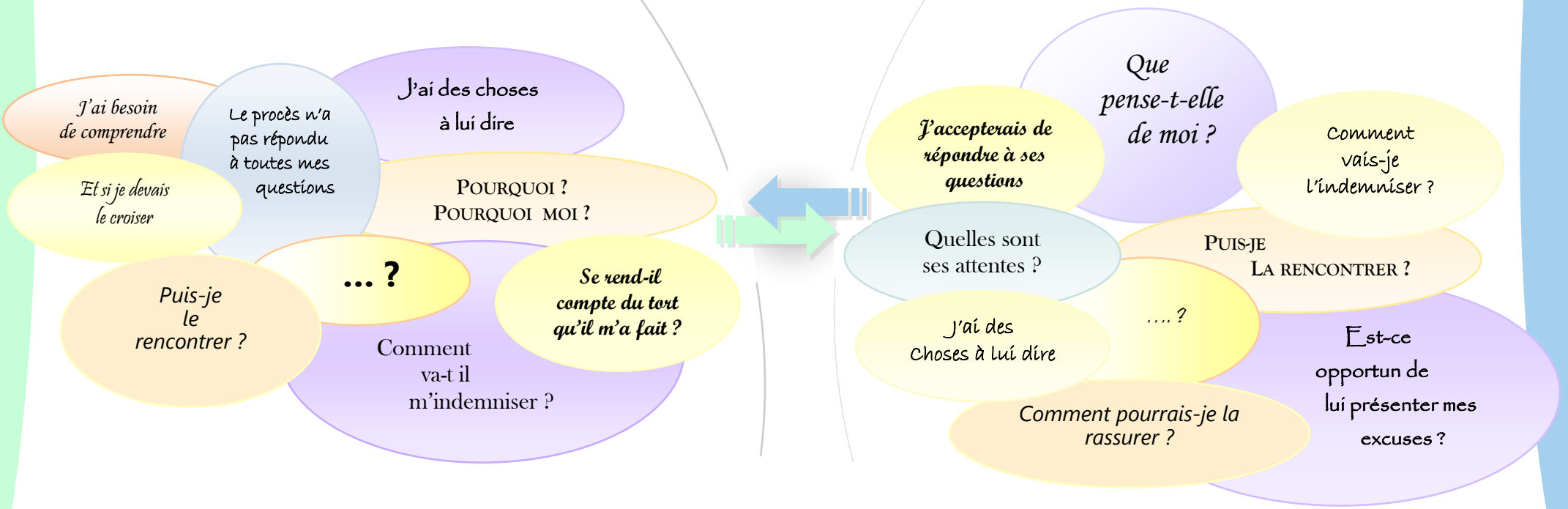

Le service Médiante vous offre la possibilité d'établir une <u>COMMUNICATION AVEC L'AUTRE PARTIE</u>, de manière sûre et confidentielle, tout en préservant les droits de chacun dans la procédure.

Avec le médiateur, vous pourrez envisager la manière la plus adéquate d'établir cette communication .